

Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)
Procès verbal de la réunion tenue les 7 et 8 septembre 2005
Halifax (Nouvelle Écosse)

Présents

Coprésidents : Mike O'Connor (Canada) et George Lapointe (États-Unis)

Représentants de l'industrie pour le Canada : Tim Nickerson, Judith Maxwell, Brian Giroux et Claude d'Entremont

Représentants de l'industrie pour les États-Unis : John Pappalardo et Phil Rhule

Sciences et Économique – Canada (MPO) : Stratis Gavaris, Doreen Liew

Sciences et Économique – États-Unis (NMFS) : Fred Serchuk, Ralph Mayo et Eric Thunberg

Gestion – Canada (MPO) : Jorgen Hansen

Gestion – États-Unis (NMFS) : Tom Warren

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du COGST des 9 et 10 décembre 2004 est adopté.

On discute du fait que les procès-verbaux seront affichés dans Internet et que leur longueur devrait être réduite.

Résumé des prises des États-Unis pour l'année de pêche de 2004 et l'année de pêche de 2005 (chiffres à ce jour)

On présente l'information sur les prises des États-Unis parmi les stocks partagés du banc Georges (BG) ainsi que l'information sur les mesures de gestion mises en œuvre au cours des années de pêche considérées. Les prises de l'année de pêche de 2004 (rejets compris) se sont établies à 59 %, 21 % et 97,5 % des totaux autorisés de captures (TAC) de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune du BG, respectivement. On présente aussi des données sur les prises mensuelles et sur la répartition des prises entre les zones canado-américaines est et ouest. Le nombre de sorties effectuées dans chacune de ces zones est également présenté ainsi que des renseignements sur le rôle de programmes spéciaux (programme d'accès spécial à la limande à queue jaune dans la zone de fermeture II, programme d'accès spécial à l'aiglefin de la zone canado-américaine est) et les principales règles associées aux programmes d'accès spécial. Pour ce qui est de l'année de pêche de 2005, on présente l'information sur les prises jusqu'en juillet.

Résumé des prises du Canada pour l'année de pêche de 2004 et l'année de pêche de 2005 (chiffres à ce jour)

On présente l'information sur les prises du Canada parmi les stocks partagés du BG ainsi que sur la pêche spéciale de l'aiglefin effectuée en janvier 2005. Les prises de l'année de pêche de 2004 (rejets exclus) se sont établies à 111 %, 99 % et 5 % des totaux autorisés de captures (TAC) de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune du BG, respectivement. Le TAC de morue applicable à l'année de pêche de 2005 a été réduit en fonction de son dépassement en 2004. La pêche de janvier avait pour but d'accroître les prises d'aiglefin, tout en réduisant les prises de morue (en particulier de la morue en

fraye). Cette pêche a été régie au moyen de permis individuels par sortie et les bateaux qui la pratiquaient devaient respecter un protocole sur le poisson en fraye, qui a abouti à la fermeture de la pêche le 9 février 2005, alors qu'on jugeait que 20 % de la morue capturée était en fraye. Seuls les bateaux de pêche aux engins mobiles étaient autorisés à pratiquer cette pêche et ils devaient obligatoirement munir leur chalut à panneaux d'une nappe séparatrice horizontale. Les autres renseignements présentés sur la pêche de 2005 comprennent les prises jusqu'au 24 août 2005 et des données sur la présence d'observateurs à bord des bateaux.

Examen des Rapports du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) sur l'état des stocks pour 2005

On examine les Rapports du CERT sur l'état des stocks et on en discute en détail. Dans le cas de la morue du BG, la discussion englobe les motifs biologiques de l'augmentation du niveau de prises en 2006 par rapport à 2005 et le degré d'incertitude associé à l'estimation de l'effectif croissant de la classe d'âge de 2003. En ce qui concerne la limande à queue jaune du BG, la discussion est axée sur le fait que l'évaluation des points de référence utilisait deux modèles différents. On traite de ce qui a motivé l'utilisation des deux modèles et on procède à des comparaisons entre ces modèles.

Résumé des consultations de l'industrie canadienne

On présente un bref résumé des préoccupations soulevées lors de la réunion du 7 juillet 2005 entre le MPO et les membres de l'industrie au Canada. Il y a été questions des résultats du CERT pour 2005 et les principales préoccupations de l'industrie concernaient la morue du BG, notamment la façon de concilier la hausse du quota d'aiglefin et la protection de la morue, d'éviter tout gaspillage et de protéger la classe d'âge de 2003. Les membres de l'industrie étaient favorables à une hausse du quota de morue mais ils mettaient en garde les membres canadiens du COGST contre l'établissement d'un quota qui aboutirait à une diminution l'année suivante. On s'inquiétait aussi des effets possibles de la pêche hivernale de l'aiglefin. En ce qui concerne la limande à queue jaune, on signalait que, compte tenu des piètres prises du côté canadien, il était nécessaire de promouvoir la croissance et d'appliquer l'approche de précaution.

Discussion sur les TAC pertinents pour 2006 : limande à queue jaune

On discute longuement des deux modèles d'évaluation utilisés (l'APV de base et l'APV avec changement majeur), notamment des différences entre les deux et de la difficulté à déterminer lequel reflète le mieux la réalité. Selon le modèle de base, le recrutement à l'âge 1 était supérieur à la moyenne de 2001 à 2003, tandis que selon le modèle avec changement majeur il n'était supérieur à la moyenne qu'en 2001-2002. Indépendamment du modèle utilisé, un rétablissement du stock s'imposait et la mortalité par pêche en 2004 était supérieure à la valeur F de référence. On s'interroge sur la validité de l'hypothèse de 6 000 tm de captures en 2005. Compte tenu des piètres prises apparentes du côté canadien, on s'entend sur une projection de fin d'année de 500 tm pour le Canada et de 4 760 tm pour les États-Unis plutôt que de tenir pour acquis que le TAC sera entièrement capturé. La discussion englobe la façon de tenir compte de l'incertitude (et de l'ampleur du biais rétrospectif) et des signes positifs (tendance de la biomasse des adultes, bon

recrutement avant 2004 et progrès dans le rétablissement du stock) ainsi que de la nécessité d'abaisser la mortalité par pêche. Après d'abondantes discussions, les membres du COGST optent finalement pour le modèle de base, puisque ce modèle reflète un recrutement supérieur à la moyenne au cours des 3 années précédant 2004, et qu'il comprend le rajustement qui tient le mieux compte des tendances rétrospectives.

La justification précise du TAC recommandé de limande à queue jaune se trouve dans le paragraphe suivant du Document d'orientation :

« ... le COGST a chiffré à 3 000 tm le TAC combiné du Canada et des États-Unis qui est le plus rationnel pour l'année de pêche 2006. Des prises de cet ordre correspondraient à une valeur F de 0,25, à un risque neutre (environ 50 %) de dépassement de $F_{\text{réf.}} = 0,25$ et à une probabilité de 75 % que la biomasse du stock augmente d'au moins 10 % de 2006 à 2007. La part annuelle de chaque pays pour 2006 est fondée sur une combinaison des prises historiques (pondération de 30 %) et de la répartition de la ressource dans les relevés au chalut (pondération de 70 %). La combinaison de ces facteurs aboutit à une part de 69 % pour les États-Unis et de 31 % pour le Canada, ce qui représente des quotas nationaux de 2 070 tm et 930 tm, respectivement. »

Discussion sur les TAC pertinents pour 2006 : aiglefin

Par consensus il est décidé de fixer le TAC en fonction de la valeur F de référence. La justification précise du TAC recommandé d'aiglefin se trouve dans le paragraphe suivant du Document d'orientation :

« En ce qui concerne l'aiglefin de l'est du banc Georges, le COGST a chiffré à 22 000 tm le TAC combiné du Canada et des États-Unis qui est le plus rationnel pour l'année de pêche 2006. Ce TAC correspond à une valeur F de 0,26 en 2006 et il représente un risque neutre (environ 50 %) de dépassement de $F_{\text{réf.}} (0,26)$. La biomasse des adultes augmentera notablement de 2006 à 2007 en raison du recrutement de l'exceptionnelle classe d'âge de 2003. La part annuelle de chaque pays pour 2006 est fondée sur une combinaison des prises historiques (pondération de 30 %) et de la répartition de la ressource dans les relevés au chalut (pondération de 70 %). La combinaison de ces facteurs aboutit à une part de 34 % pour les États-Unis et de 66 % pour le Canada, ce qui représente des quotas nationaux de 7 480 tm et 14 520 tm, respectivement, pour chacun de ces pays. »

Discussion sur les TAC pertinents pour 2006 : morue

On s'entend sur le fait qu'il convient plus d'être prudent qu'audacieux, compte tenu de l'incertitude au sujet de l'effectif de la classe d'âge de 2003 et de l'estimation actuelle de F . On est généralement d'accord pour fixer le TAC à moins de 2 200 tm et pour essayer de protéger la classe d'âge de 2003 afin de promouvoir un bon rétablissement du stock, en notant que selon l'analyse de risque il semblait presque impossible d'atteindre une croissance de 20 %. La justification précise du TAC recommandé de morue se trouve dans le paragraphe suivant du Document d'orientation :

« En ce qui concerne la morue de l'est du banc Georges, le COGST a chiffré à 1 700 tm le TAC combiné du Canada et des États-Unis qui est le plus rationnel pour l'année de pêche 2006. Cela correspond à une valeur F inférieure à 0,18 en 2006 et à un risque très faible, soit moins de 25 % de probabilité, de dépassement de $F_{\text{réf.}} = 0,18$. À ce niveau d'exploitation, il y a aussi plus de 75 % de probabilité que la biomasse du stock augmentera d'au moins 10 % de 2006 à 2007. La part annuelle de chaque pays pour 2006 est fondée sur une combinaison des prises historiques (pondération de 30 %) et de la répartition de la ressource d'après les relevés au chalut (pondération de 70 %). La combinaison de ces facteurs aboutit à une part de 22 % pour les États-Unis et de 78 % pour le Canada, ce qui représente des quotas nationaux de 374 tm et 1 326 tm, respectivement, pour chacun de ces pays. »

Discussion sur l'analyse économique d'une autre stratégie de capture de l'aiglefin de l'est du BG

Eric Thunberg et Doreen Liew présentent les résultats de leurs recherches sur le marché international de l'aiglefin et leurs répercussions sur une éventuelle autre stratégie de capture de l'aiglefin de l'est du BG. Ils insistent sur le fait que les discussions à ce sujet représentent une démarche exploratoire. Il y a dans le monde deux grandes régions de pêche de l'aiglefin : celle de l'Atlantique Nord-Ouest et celle de l'Atlantique Nord-Est. Le Canada et les États-Unis sont à eux deux des importateurs nets d'aiglefin et de produits connexes. Les débarquements de ces deux pays ne comblent que 28 % environ des besoins de leur marché. La Chine est un grand fournisseur du Canada en filets d'aiglefin congelés, tandis que l'Islande est un grand fournisseur des États-Unis en aiglefin frais et congelé. On signale qu'étant donné que l'effectif du stock d'aiglefin est jugé plus bas qu'on l'avait calculé précédemment, l'utilité de la solution de rechange proposée comme stratégie de capture de l'aiglefin n'est plus la même. Il n'y a pas grand différence entre le niveau de capture à $F_{\text{réf.}}$ et les niveaux que produiraient, selon l'analyse, une stratégie de capture constante. On se rallie à l'analyse économique et on décide de laisser de côté la stratégie de rechange dans l'immédiat, étant donné le plus bas effectif. Selon les indications du modèle, si les débarquements de morue augmentent il est probable que les marchés de l'aiglefin diminueront, alors que l'inverse n'est pas vrai. On note aussi que le rapport concluait qu'il y a peu de changement dans les prix en fonction de l'offre, mais que toute bonification des prix commandés par les plus gros poissons n'a pas été intégrée au modèle.

Questions diverses

On se demande où en est l'analyse des différences éventuelles de sélectivité selon la taille dans les pêches de morue et d'aiglefin de l'est du banc Georges et de limande à queue jaune du BG pratiquées respectivement par les États-Unis et par le Canada. Le COGST a déjà convenu du cadre de référence de cette analyse, qui doit être effectuée par le CERT, mais celui-ci a peu avancé à cet égard à cause de sa charge de travail. Le CERT devrait examiner les données pertinentes cet automne et cet hiver. Il est convenu d'enlever le segment de phrase « ... et présenter les explications possibles de ces dernières. » de la demande de renvoi à la réunion et de clarifier le nombre d'années à analyser (de 5 à 7 ans).

Le demande de renvoi se lie comme suit : « Documenter la composition des prises (débarquements et rejets) selon l'âge et selon la taille dans la pêche canadienne et dans la pêche américaine. Décrire comment les débarquements et les rejets sont échantillonnés pour en déterminer la composition selon la taille et selon l'âge, et comment ils sont stratifiés de la manière pertinente (p. ex. par type d'engin, par mois/trimestre civil, par catégorie de marché, etc.). Comparer la composition des prises selon l'âge et selon la taille dans la pêche canadienne et la pêche américaine et en dégager les différences éventuelles. »

On indique qu'il n'y a pas de questions urgentes qui nécessiteraient une réunion en hiver. La prochaine réunion du COGST portera donc sur les résultats présentés par le CERT pour 2006 et sur la formulation d'un avis d'orientation pour la prochaine année de pêche.

La séance est levée à 16 h 30 (8/9/05).